



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, LE **05 AOÛT 2015**

DRH2D
BUREAU DES CONCOURS, DU DÉVELOPPEMENT
DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION
IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12



Affaire suivie par Marie-France LE GOFF et Catherine BAUDON

Téléphone : 01 53 44 28 90 et 01 53 44 28 76

Télécopie : 01 53 44 28 96

Mél : marie-france.le-goff@finances.gouv.fr

catherine.baudon@finances.gouv.fr

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

OBJET : modification de la nature et de la durée des épreuves de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur « assistant-utilisateurs », organisé en octobre 2015.

Par note en date du 4 mai 2015, Sophie LEGRAND, chef du bureau DRH2D, vous informait de l'ouverture, pour l'ensemble des ministères économiques et financiers, d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur « assistant-utilisateurs » au titre de l'année 2015.

Suite à la publication au Journal officiel des arrêtés ci-dessous, la nature et la durée des épreuves de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur ainsi que la date de l'épreuve orale d'admission sont modifiées :

- *arrêté du 2 avril 2015* (Journal officiel du 2 juin 2015) modifiant l'arrêté du 10 juin 1982 modifié relatif aux programmes et nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information ;
- *arrêté du 27 juillet 2015* (Journal officiel du 5 août 2015) fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale d'admission de l'examen de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur des ministères économiques et financiers.

I – PERIODE D'INSCRIPTION ET DATE DES EPREUVES

La période d'inscription est inchangée, à savoir le **mardi 1^{er} septembre 2015 jusqu'à 18 heures** (heure de métropole) pour la date de fin des pré-inscriptions et le **jeudi 10 septembre 2015 jusqu'à 18 heures** (heure de métropole) pour la date de fin de confirmation des inscriptions.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu, comme prévu, le **lundi 12 octobre 2015 à 13 heures (heure de métropole) à Paris.**

L'épreuve orale d'admission se déroulera à compter du **lundi 14 mars 2016 à Paris.**

II - NATURE DES EPREUVES

L'examen professionnel comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Epreuve écrite d'admissibilité (durée : 3 heures) : elle est constituée d'une série de questions à choix multiple et de deux ou trois questions appelant une réponse courte ou, le cas échéant, d'une étude de cas.

NB : *Afin de prendre en compte la durée de 3 heures, l'épreuve écrite d'admissibilité sera composée :*

- *d'un questionnaire à choix multiple (QCM) de 20 questions (durée d'environ 30 minutes) ;*
- *d'un cas pratique (durée d'environ une heure et demie) présentant une tâche, une opération, une procédure que le pupitreur assistant-utilisateurs peut être amené à réaliser dans l'exercice de ses missions. Le candidat devra rédiger une introduction avec annonce de plan, proposer un plan, rédiger une conclusion ;*
- *d'une fiche de procédure (durée d'environ une heure). Le candidat devra compléter les informations d'une fiche de procédure concernant par exemple une demande d'assistance, une opération de gestion de parc, une fiche d'intervention...*

Concernant le cas pratique et la fiche de procédure, les candidats disposent en ligne d'un exemple de sujet proposé aux candidats inscrits à la préparation organisée par l'IGPDE.

Ce document est disponible en ligne :

- *sur Internet par le portail du ministère www.economie.gouv.fr/recrutement - rubrique « Vous êtes agent de la fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Aide à la préparation - « Catégorie B » - Secrétariat général - « Examen professionnel de pupitreur assistant-utilisateurs ».*
- *sur l'intranet ministériel Alizé : onglet « Ressources humaines » - menu « RH Administration centrale » - Espace recrutement - « accéder au site » - rubrique « vous êtes... agent de la Fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Aide à la préparation - « Catégorie B » - Secrétariat général - « Examen professionnel de pupitreur assistant-utilisateurs ».*

Seuls les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Epreuve orale d'admission (durée : 25 minutes) : entretien avec le jury.

L'épreuve orale d'admission, d'une durée de vingt-cinq minutes, consiste en un entretien avec le jury permettant de s'assurer que le candidat possède les connaissances, compétences ou aptitudes nécessaires à l'exercice de la fonction de pupitreur.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ une présentation par le candidat de son parcours professionnel, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le rapport constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat sera interrogé sur des questions portant sur le programme fixé en annexe de l'arrêté du 27 juillet 2015.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le rapport n'est pas noté.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat reconnu admissible à l'issue de l'épreuve écrite établit obligatoirement un rapport qu'il remet au service organisateur (cf. partie III « Rapport ») un mois au moins avant la date de l'épreuve orale d'admission.

Seuls les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à cette épreuve obtiennent la qualification de pupitreur.

III - RAPPORT

Un modèle de rapport est disponible en ligne :

- **sur Internet** par le portail du ministère www.economie.gouv.fr/recrutement - rubrique « Vous êtes agent de la fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Aide à la préparation - « Catégorie B » - Secrétariat général - « Examen professionnel de pupitreur assistant-utilisateurs ».
- **sur l'intranet ministériel Alizé** : onglet « Ressources humaines » - menu « RH Administration centrale » - Espace recrutement - « accéder au site » - rubrique « vous êtes... agent de la Fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Aide à la préparation - « Catégorie B » - Secrétariat général - « Examen professionnel de pupitreur assistant-utilisateurs ».

Seuls les candidats reconnus admissibles à l'issue de l'épreuve écrite doivent remettre ce rapport.

Le rapport doit obligatoirement être établi sur la base du modèle délivré par le secteur des concours du Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Il doit être remis, rempli sous forme dactylographiée, signé et visé par l'autorité hiérarchique, **en cinq exemplaires (1 original + 4 copies)**.

La date limite d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt du rapport au secteur des concours du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **vendredi 12 février 2016 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

L'attachée principale d'administration de l'Etat
Adjointe au chef du Bureau DRH2D



Marielle SCHOTT